



C O N S E I L
D E S M O N U M E N T S
E T S I T E S D U
Q U É B E C

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRIX EN PATRIMOINE DÉCERNÉS
PAR LE CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

Chambly, 6 juin 2009. Dans le cadre de sa rencontre annuelle qui s'est tenu à Chambly les 6 et 7 juin, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) a procédé à la remise de trois certificats d'honneur qui soulignent des contributions remarquables à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager au Québec. L'événement se déroulait à l'Hôtel de Ville de Chambly, en présence du maire, monsieur Denis Lavoie, et de nombreux invités.

Madame Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec, a procédé à la remise des prix. Le premier souligne l'« Implication d'un individu » qui s'est consacré de façon exceptionnelle à la cause du patrimoine et le second souligne un « Projet remarquable » ayant contribué de manière significative à la protection, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou des paysages culturels du Québec. De façon exceptionnelle cette année, deux projets remarquables sont lauréats.



Le récipiendaire, **M. Alain Franck**,
en compagnie de **M. Jean Bélisle**,
vice-président du CMSQ et de
Mme Louise Mercier,
présidente du CMSQ

Le certificat d'honneur du Conseil des monuments et sites du Québec **dans la catégorie « Implication d'un individu »** a été décerné à **monsieur Alain Franck** pour son engagement remarquable depuis plus de 35 ans dans les domaines de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine. Monsieur Franck est reconnu comme spécialiste du patrimoine maritime du Québec, ses actions et son expertise ont contribué à développer la connaissance dans ce domaine. Qu'il s'agisse de navires, de quais, de phares, il les a répertoriés, analysés, documentés investigués au point d'en connaître tous les modes de conception, de fabrication et

d'exploitation. Au fil des ans, sa contribution a pris de multiples formes _ recherche, publications, action terrain, conférences _ toutes marquées par la générosité et le désir d'agir pour préserver cette richesse collective. Depuis 1999, il agit à titre d'agent de développement culturel pour la MRC de Montmagny dans le cadre du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. Il est régulièrement actif auprès d'organismes du milieu dédiés à la sauvegarde du patrimoine.



M. Daniel Beaulieu préfet de la MRC d'Argenteuil en compagnie de **Mme Louise Mercier**, présidente du CMSQ et de **M. Denis Lavoie**, maire de la Ville de Chambly.

importants et beaucoup d'efforts pour garantir le succès de cette intervention qui s'est déroulée en deux phases depuis 1999. Pour le Conseil des monuments et sites du Québec, il s'agit d'un modèle d'intervention municipal et régional sur un bâtiment public qui participe à la vie collective du milieu.

Rappelons qu'en 2007, la ville de Lachute a adopté un règlement afin de citer le bâtiment conformément à la loi sur les Biens culturels.

Dans la catégorie « **projet remarquable** », le Conseil des monuments et sites du Québec décerne un certificat d'honneur à la **MRC d'Argenteuil** et à son préfet, **monsieur Daniel Beaulieu**, pour la restauration de l'ancien palais de justice de Lachute.

Cette restauration s'est faite dans le respect de l'histoire et dans les règles de l'art. Elle aura nécessité la mobilisation des élus de la MRC, des investissements financiers



Ancien palais de justice
Ville de Lachute



M. Réal Lestage, urbaniste et **Mme Diane Simard**, directrice de projet et architecte en compagnie de **Mme Louise Mercier**, présidente du CMSQ.

Également dans la catégorie « **projet remarquable** », le Conseil des monuments et sites du Québec décerne un certificat d'honneur à la **Commission de la capitale nationale du Québec** pour la réalisation de la **Promenade Samuel-De Champlain**. Cette promenade, qui a connu un vif succès de fréquentation dès son ouverture le 24 juin 2008, a permis la réhabilitation d'un site dégradé par des usages industriels et la mise en valeur d'un paysage culturel

québécois des plus significatif en bordure du fleuve Saint-Laurent. Le CMSQ souligne particulièrement l'effort consenti pour redonner accès au littoral à l'ensemble de la population; le travail important réalisé pour reconfigurer le boulevard existant, ralentir la circulation et offrir des points de vues panoramiques du fleuve à partir de la voie urbaine; la qualité de la réalisation sur le plan formel qui inscrit le site dans les grands courants internationaux d'architecture du paysage; la qualité du mobilier urbain et enfin la mise en valeur d'un boisé méconnu de la population : le boisé de Tequenonday, un site amérindien et un boisé urbain dans lequel on retrouve plusieurs arbres centenaires. La promenade Samuel-De Champlain contribue désormais à la qualité de vie des citoyens en leur permettant de se réapproprier le fleuve et ses rives.



Promenade Samuel-De Champlain
©CCNQ, Jonathan Robert

Rappelons que le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) est un organisme privé à but non lucratif qui œuvre depuis plus de trente ans à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. Dans ce but, il poursuit des actions d'éducation, de gestion de sites patrimoniaux et d'intervention auprès de particuliers, d'entreprises, d'institutions privées et gouvernementales.

-30-

Source : Louise Mercier
Présidente
Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ)
Téléphone : (418) 647-4347 1 (800) 494-4347
Courriel : lmercier@cmsq.qc.ca et cmsq@cmsq.qc.ca